

Le CNESER du lundi 17 décembre a été boycotté par plusieurs organisations syndicales (CGT, FSU, SUD, FO, UNEF, UNSA) : l'ordre du jour prévoyait l'étude de plus de 20 textes, dont le budget 2019 de la Recherche et des établissements d'enseignement supérieur, point pour lequel les documents ont été transmis aux élu.es la veille du CNESER, le dimanche 16 à midi (voir le communiqué CGT ci-dessous). Faute de quorum la séance a été reportée au jeudi 20 décembre.

09h30 : Moyens 2019

- Avis sur la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur – 3 documents

Les organisations syndicales sont quasi unanimes pour dénoncer l'insuffisance des moyens, la non augmentation du budget au vu de l'inflation, au vu de l'augmentation du nombre d'étudiants, des besoins salariaux et des mesures à mettre en place dans le cadre de la réussite en licence et des mesures prévues dans la loi ORE et pour dénoncer l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires.

FSU : il reste au mieux 27 M€ pour mettre en œuvre toutes les nouvelles mesures. On a accueilli 38 000 étudiants en 2017 – sans doute 40 000 en 2018, rien pour les financer. Cette année encore, l'investissement par étudiant est en baisse et place la France à la 21^e place des pays de l'OCDE. Un étudiant ne coûte plus 8 500 € en licence mais plutôt 500 €. Par ailleurs, au vu des listes électorales sorties pour les élections au CT-U, on a perdu 2 052 enseignants-chercheurs entre 2014 et 2018. Demande la création d'une commission CNESER qui travaillerait sur les besoins réels des universités.

FO : la situation est intenable dans les établissements.

UNEF : situation devient extrêmement tendue, la situation financière de certains établissements très dégradée. Beaucoup d'inquiétudes, aucune réponse à la hausse démographique, pas de financement du GVT (Glissement vieillissement technicité)

CGT : voir intervention ci-dessous

QSF : dénonce l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers, un budget insuffisant

CFDT : insuffisant

UNSA : veut un budget à hauteur des besoins

SNPTES : regrette absence de la ministre, intervention très virulente contre le gouvernement, sur le mépris, sur le discrédit des organisations syndicales, fait des menaces : les OS ne pourront pas juguler la colère si vous ne négociez pas avec nous.

FAGE : les moyens manquent, veut un moratoire sur les droits d'inscription

CPU : lit l'intervention de G. Roussel prévue lundi (vient d'être réélu à la présidence de la CPU) : incompréhension sur le courrier reçu de la DGSIP : pas de GVT 2018 ni 2019. Ce courrier a été revu depuis mais la CPU sera attentive car poursuite de l'accroissement du nombre d'étudiants, poursuite de la mise en œuvre de la loi ORE, actualisation de la masse salariale (qui est de la responsabilité

exclusive de l'État). Veut clarification dans le vocabulaire : le GVT est soclé ou reconduit ? Est-ce que ça va recommencer tous les ans ? La CPU veut bien négocier des moyens nouveaux, encore faut-il qu'il y en ait. Elle attend les moyens qui seront mis en œuvre avec la dévolution du patrimoine et veut pouvoir élargir sur le programme 348 (Rénovation énergétique). La CPU s'abstiendra.

CDEFI : le budget de l'ESR souffre moins que d'autres. On comprend que le GVT sera bien soclé ? Le financement du GVT 2019 reste un problème. Veut un débat national sur le financement de l'ESR : comment on finance, sur quels montants et qui doit payer ? Abstention

⇒ **Réponse du Ministère**

On n'a pas grand-chose à répondre : tout ça est voté en loi de finance et nous on essaie de répartir. Sur le GVT, oui, pour la loi de finance 2020, il devrait être reconduit, on ne voit pas comment on pourrait faire autrement. Précise qu'il reste encore 40 M€ qui seront répartis dans le cadre du plan étudiants pour les dispositifs d'accompagnement pédagogique, il y va de l'enjeu de la réussite globale des étudiants.

FAGE : demande comment a finalement été financé le GVT 2018 qui ne l'était pas dans la première notification de la semaine dernière. A qui on a pris quoi ?

⇒ **Réponse du Ministère**

Des redéploiements internes ont été faits, sur des lignes « immobiliers » principalement

VOTE : POUR 1 (CEA) - 26 CONTRE (dont CGT, FSU, UNEF, SUD, FO, SNPTES ...) - 19 ABSTENTION

- Avis sur le budget **des programmes 172 et 193** – 1 document

Le Ministère nous indique que ce vote n'est pas obligatoire, le budget de ces programmes a d'ailleurs été adopté par le Parlement, mais la Ministre souhaitait avoir l'avis du CNESER formellement.

SGEN : encore moins satisfaits que sur le budget Universités, situation encore pire, surtout pour les EPIC, pas tenu compte de l'inflation.

SNPTES : pas content

CGT voir intervention ci-dessous

FSU- SUD : pas contents

CPU POUR

VOTE : 2 POUR (CPU, CEA) - 38 CONTRE - 4 ABSTENTION



12h00 : Formations

- **Projet d'arrêté définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le diplôme de doctorat au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).**

Présentation : c'est une histoire à épisodes, qui fait référence à un texte qui passe aussi aujourd'hui au CNESER, le décret qui introduit en droit le cadre de certification de 1 à 8 et qui spécifie que le doctorat est référencé au niveau 8. Il n'y avait pas de portée réglementaire jusqu'ici. Aujourd'hui, on peut affirmer dans un texte que le doctorat est niveau 8, avec la portée réglementaire liée au référentiel RNCP, avec des fiches intégrées et publiées. L'article 2 liste les compétences, les blocs de compétences, c'est la traduction législative de la loi Penicaud de septembre dernier. Ce texte ne sera publié que quand le décret cadre national des certifications le sera (très rapidement)

FSU oui c'est bien mais il y a le pb des compétences

CGT : voir intervention ci-dessous

FO : comme CGT

SGEN : contents, oui il faut afficher des compétences qui relève de l'encadrement, c'est bien, votera pour, avancée très positive dans valorisation du doctorat

UNSA : oui avancée, mais quelques éléments de vigilance. Il faut que les jurys de thèses se saisissent de ces questions. Risques d'effets de bord : on pourrait acquérir des compétences mais pas toutes et ne pas aller au bout du diplôme

QSF : d'accord avec la CGT

CDEFI : enfin ! Mais la vraie question : comment les entreprises trouveront un intérêt aux compétences des docteurs ? Il faudra s'assurer que les docteurs soient mieux employés, et que ces compétences sont bien là.

⇒ **Réponse du Ministère :**

- il y a déjà eu concertation là-dessus, avec aussi une journée sur le doctorat. C'est un signal institutionnel pour le doctorat. La question n'est pas celle de l'embauche en tant qu'enseignant-chercheur mais de l'entrée dans l'entreprise. On est face à un niveau 8 de qualification après une formation doctorale, il ne s'agit pas d'une attestation de compétences liées à une seule thèse, on est sur qq chose de plus large.

- Sur le bloc 6 avec management : on est forcément dans une fonction cadre au niveau 8, donc il faut bien décrire les compétences liées à cette fonction. On a une orientation volontariste = il faut un positionnement social dans le monde du travail pour les docteurs dans des équipes qui sont dirigées par des ingénieurs = reconnaissance de ces compétences, il y a des enjeux pédagogiques et d'ingénierie.

- Autre question très importante : les blocs de compétences. Ce sont des éléments d'un diplôme, dans une perspective de certification. Il est hors de question de certifier seulement un bloc pour aller sur le marché du travail avec. On est sur une stratégie de ne pas certifier les blocs de compétences en

bout de diplôme, il y aurait des pertes en ligne. On travaille là-dessus, mais on doit les attester dans l'optique d'une FTLV, avec capitalisation possiblement issue de différents systèmes. C'est l'enjeu devant nous : permettre la capitalisation mais sans lâcher sur la question des diplômes.

- On essaie de parler un langage commun avec le monde professionnel. Et beaucoup de choses restent à faire : niveau 7, niveau 8, travail sur les descripteurs.

VOTE : POUR 23 - CONTRE 13 CGT FSU FO - Abst 5 UNEF QSF

Est ajoutée la présentation d'une motion

- Motion déposée par l'UNEF :

VOTE : POUR 37 (dont CGT) - CONTRE 1 (CDEFI) - ABSTENTION 2 (CPU CEA)

Le CNESER s'oppose à l'augmentation des Frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-ère-s extracommunautaire !

Lundi 19 octobre, le Premier Ministre Édouard Philippe a annoncé « la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », sans aucune concertation de la communauté éducative.

Dorénavant les étudiant-e-s étranger-ère-s extra-communautaires, devront s'acquitter de frais d'inscription à hauteur de 2 770€ en licence et de 3 770€ en master et doctorat. Actuellement, les frais d'inscription à l'année s'élèvent à 170€ en licence et 243€ en master.

Cette hausse sans précédent représente une multiplication des frais d'inscriptions par 16 et constitue une atteinte à la vocation internationale de notre système éducatif.

Cette augmentation aura pour effet d'interdire l'accès à nos établissements universitaires aux étudiant-e-s étranger-ère-s extracommunautaires d'origine sociale modeste. En effet, alors que dans de nombreux pays le salaire médian est nettement inférieur au coût d'une année d'étude fixé à 2 770 €, cela revient à orchestrer une sélection sociale à l'entrée de nos établissements universitaires. En fonction de sa nationalité, des jeunes pourraient aujourd'hui se voir interdire l'accès aux études. D'autant que les étudiant-e-s étranger-ère-s extracommunautaires participent au rayonnement culturel de notre enseignement et rapportent près de 4,6 milliards d'euros à la France.

Ce n'est pas aux étudiant-e-s étranger-ère-s extracommunautaires de payer le désengagement financier du gouvernement dans le système éducatif.

Par cette motion, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche enjoint le gouvernement à revenir sur cette mesure qui va à l'encontre des valeurs portées par notre système éducatif.



BOYCOTT du CNESER du 17 décembre 2018: communiqué CGT

Le CNESER de ce jour 17 décembre 2018, consacré notamment au budget 2019 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n'a pas eu lieu, faute de quorum. La CGT, avec d'autres organisations, a boycotté cette séance.

La CGT dénonce le mépris que le ministère oppose aux membres du CNESER :

- les avis que le CNESER a pu émettre sont ignorés
- les textes à examiner sont transmis hors délais (quelques heures avant pour la répartition du budget 2019 aux établissements), à quand le budget reçu sur Twitter ou Facebook cinq minutes avant la séance ?
- les ordres du jour sont démentiels, modifiés constamment et ne permettent pas l'analyse et les échanges entre organisations.

Au-delà de ce mépris d'une instance nationale, la CGT dénonce un budget annoncé avec 1,8% d'augmentation mais qui, une fois l'inflation déduite (1,3%), reste largement insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics. Certaines dépenses incompressibles (GVT 2019) ne sont pas financées. Pour boucher les trous que le ministère a lui-même creusés avec l'insuffisance de ses budgets passés, il fait des propositions innovantes et disruptives : restaurer l'impôt sur la fortune ? Utiliser le Crédit Impôt Recherche, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi ? Réorienter le PIA ? Et bien, non ! Les étudiants paieront. En premier lieu les étrangers extracommunautaires mais aussi les étudiants de premier cycle les plus fragiles puisque le ministère demande aux établissements de payer le GVT en augmentant les frais d'inscription des premiers (+1 600%) ou en ponctionnant les enveloppes destinées à la réussite étudiante

Aucun effort supplémentaire n'est engagé pour améliorer ni même maintenir le pouvoir d'achat des agents du secteur ni pour résorber l'insupportable précarité qui y sévit.

Dans un contexte de contestation sociale où la demande d'augmentation de pouvoir d'achat s'accompagne d'une demande forte de préserver les services publics, force est de constater que dans l'ESR, nous n'aurons ni l'un ni l'autre !



Depuis un mois, la population exprime sa colère légitime contre la politique du gouvernement qui pourtant continue sa course à la **déréglementation et à la dérégulation** en accumulant des attaques violentes et délétères, en particulier contre la fonction publique et l'enseignement supérieur et la recherche. Rappelons les attaques des mois derniers, contre les **statuts** : CAP22 menace le statut des fonctionnaires, les instances représentatives du personnel, et veut encore augmenter la précarité (37 % de contractuels dans l'ESR) ; contre les **retraites** : le gouvernement annonce la casse du Code des pensions et veut instaurer un « système universel par points » cassant la solidarité et les droits ; contre les **diplômes** : le nouvel Arrêté Licence, conséquence de la loi ORE, individualise les parcours de chaque étudiant.e, supprime les 1500 heures minimales d'enseignement pour une licence, et casse le cadre national des diplômes ; contre les **ESPE** : le projet de loi pour une école de la confiance, qui prévoit la création des instituts nationaux supérieurs du professorat en lieu et place des ESPE, instaure comme systématique la précarité des étudiants, la caporalisation de la formation et la construction d'une école sous-dotée, avec des enseignants non formés.

Le projet d'ordonnance sur les regroupements universitaires, pourtant refusé par toutes les instances représentatives des personnels de l'ESR à l'automne, vient d'être publié au Journal Officiel, et va ouvrir la porte à des expérimentations dérogatoires qui nous promettent dix années de restructurations supplémentaires, de mise en concurrence, de compétition, avec l'explosion des cadres nationaux et des inégalités territoriales, une gouvernance abandonnée aux personnalités extérieures, l'intégration d'établissements privés et le démantèlement des organismes de recherche. À l'ENS Lyon, le CA se réfugie au rectorat derrière une armée de CRS pour décider en catimini du démantèlement de l'établissement...

Dernière attaque en date, **l'augmentation des frais d'inscription** jusqu'à plus de 1 600 % pour les étudiants extracommunautaires, augmentation qui pourrait annoncer et faire passer la pilule de l'augmentation pour tous : déjà en œuvre depuis plusieurs années dans certains établissements, confortée et démultipliée par les réformes et l'« autonomie » des universités, cette hausse va transformer l'enseignement supérieur public dans le sens de sa rentabilisation et de la marchandisation de l'accès aux études supérieures. Avec l'espoir d'une fausse promesse commerciale : accéder à un emploi plus gratifiant et mieux rémunéré. Pour cela, les étudiant-es et leurs familles n'hésiteront pas à s'endetter, parfois lourdement et durablement. Ce n'est donc plus l'État qui investit dans la jeunesse pour la former et garantir son avenir mais la jeunesse elle-même qui doit investir dans des études pour son avenir, quitte à l'hypothéquer.

Dans cette logique, les universités ne perçoivent plus des droits d'inscription, mais facturent un service. L'étudiant.e est considéré-e désormais comme un.e client.e. On ne va plus à l'université pour s'instruire et s'émanciper mais pour obtenir un service qui va coûter de plus en plus cher.

Aujourd'hui, les membres du **CNESER** vont devoir s'exprimer sur les moyens 2019 alloués à l'ESR alors qu'il y a moins d'une semaine, le Ministère annonçait aux établissements que le GVT 2019 ne serait pas abondé (confirmé par les documents reçus dimanche dernier, veille du plénier) et qu'ils ne pourraient que compter sur leurs ressources propres pour le financer et payer leurs agents. Et quelles ressources propres ? L'augmentation des droits, bien sûr, pourtant dénoncée et refusée par la quasi-totalité de la communauté. On organise encore et toujours la pénurie, sous couvert d'autonomie, pour littéralement étouffer nos établissements et les contraindre à prendre des mesures contre nature. Et finalement, ce ne seront pas les étudiant-es étranger.es qui vont profiter à

faible coût d'un système financé par l'impôt mais bien les agents de l'Etat qui vont être payés grâce à leurs frais d'inscription !

Après la mise en place de **ParcourSup**, véritable dispositif de tri sélectif, et de la loi ORE qui ont évincé les titulaires du baccalauréat les plus fragiles et les plus défavorisé.es, la sélection par l'argent vient parfaire le processus d'exclusion qui restreint l'accès aux études supérieures à quelques privilégié-es ou « bien né-es » au détriment du plus grand nombre.

Cette situation, insupportable, mobilise également la **jeunesse** qui défend son droit à un avenir. Elle se mobilise contre la sélection dès l'entrée au lycée dans des parcours restreints sans possibilité de réorientation, pour la défense du baccalauréat comme diplôme national, et pour l'abrogation de ParcourSup et de la loi ORE. Mobilisée, la jeunesse exprime son désaccord dans la rue. Elle sait bien que l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.es étranger.es ouvre la porte à la généralisation pour tou.tes les étudiant.es. Les lycéen-nes et les étudiant-es ont pourtant raison de réclamer le droit à l'émancipation pour toutes et tous. Or aujourd'hui, la jeunesse est victime d'une répression inadmissible visant à juguler l'agglomération des exaspérations.

La CGT ne peut pas accepter que le pouvoir, en se servant de lois antiterroristes, frappe et tape nos enfants, ceux de la République ! Le seul dialogue social de ce gouvernement est la répression et la violence.

Que doit-on penser d'un pays qui humilie ses jeunes en les parquant, à genoux, mains sur la tête ? Qui les met en garde vue pendant 36 heures pour avoir écrit « Macron démission » ? Qui les gaze à tous les coins de rue ? Nous condamnons les violences policières, nous dénonçons, une nouvelle fois, l'utilisation de la force et de la répression par les pouvoirs publics et le gouvernement, en lieu et place de réponses aux légitimes revendications.

Rien ne peut justifier de telles atteintes aux libertés de manifestations et d'expression.

La CGT va continuer à s'opposer à la politique répressive mise en œuvre par le gouvernement, et à défendre la jeunesse et ses revendications légitimes.

La CGT continue à exiger pour l'ESR :

- la fin de la politique de précarisation et la mise en place d'un plan de titularisation
- un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels techniques, de bibliothèque et administratifs à hauteur de 6 000 créations d'emplois/an pendant 10 ans et dès à présent, le dégel de tous les emplois vacants
- une réelle revalorisation des grilles et des carrières dans notre secteur
- une réelle augmentation du financement public de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui permette l'ouverture de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université, de toute augmentation des droits d'inscription.

Au total, comme l'intersyndicale de l'ESR l'a déjà exprimé, nous revendiquons une augmentation de 3 milliards d'€/an pendant 10 ans, pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et 2% du PIB pour l'enseignement supérieur.

Nous revendiquons, aujourd'hui comme hier, le maintien et le développement d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, laïque, démocratique et émancipateur GRATUIT pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire quelle que soit son origine sociale ou géographique.



Avis CGT sur le point 2. Budget des programmes 172 et 193

Une fois de plus l'effort de recherche publique en France va stagner aux alentours des 0.8% du PIB (en réalité autours des 0.6% si l'on ne considère que sa partie civile).

Le budget 2019 de la recherche prévoit d'augmenter de seulement 25 M€ les crédits de base, ce qui reste largement insuffisant au vu des besoins criants des laboratoires. L'agence nationale de la recherche (ANR) voit son budget croître de 33 M€ (+5%) pour tenter d'augmenter le taux de projets financés mais aussi pour réduire ses arriérés de paiement !

Pourtant les moyens existent : le crédit d'impôt recherche (CIR) estimé pour 2019 à 6,2 Mds et qui depuis 2008 n'a toujours pas servi à modifier significativement l'effort de recherche des entreprises et le programme investissements d'avenir (PIA), qui flèche ses milliards d'€ vers les établissements les plus riches, constituant un outil puissant de restructuration. En juillet 2018, le CNESER a demandé le « *reversement des moyens concernant l'ESR au MSRI de façon à l'intégrer à la dotation budgétaire de tous les EPST, universités et EPICS* ».

Certes ce budget est en augmentation de 500 M€ par rapport au précédent budget ; soit, en deux mots, 1.8% d'augmentation. Toutefois, une fois écarté l'effet d'annonce que cela permet, et déduite l'inflation (1.3%), l'augmentation, en réalité, se cantonne aux alentours de 140 M€. Sachant, par ailleurs, qu'une grande partie de l'augmentation est utilisée pour honorer les engagements internationaux du pays (*Très Grandes Infrastructures de Recherche, Dette Aéronautique*,), in fine il s'agit d'un budget en recul par rapport à l'année précédente.

Ce qui est le plus dommageable c'est le peu de considération apportée aux salariés. En dehors des mesures salariales programmées (PPCR, compensation de la CSG) aucun budget supplémentaire n'est prévu pour corriger le retard de rémunération des personnels de la recherche par rapport au reste de la fonction publique (ex. primes des chercheurs, alignement des primes des ingénieurs et techniciens sur le reste de la fonction publique...). Aucun effort supplémentaire n'est envisagé d'une part, pour résorber la précarité importante qui sévit et d'autre part, rémunérer les salariés du secteur à la hauteur des qualifications de haut niveau qu'ils possèdent.

Le CNRS utilise de manière considérable le fond de roulement pour tenter de masquer l'impact des restrictions budgétaires sur l'emploi scientifique. En effet, depuis plusieurs années, Bercy accepte que les postes mis au concours de fonctionnaires au CNRS soient en partie financés sur les fonds de roulement de l'établissement. Entre 2018 et 2019, ce sont plus de 100 millions qui manquent à l'établissement et qui doivent être ponctionnés sur le fond de roulement pour couvrir les besoins en masse salariale. Le CNRS ne peut plus payer ses fonctionnaires sur les fonds de roulement. Les ministères de l'ESR et du budget doivent abonder la masse salariale des organismes de recherche pour permettre de créer des emplois et de pérenniser leur financement !

Globalement, les charges de service public versées aux EPICs stagnent. Ces établissements doivent trouver toujours plus de financements propres ce qui entraîne là encore une augmentation de la précarité.

Même le plan sur l'Intelligence artificielle n'est pas financé à la hauteur des ambitions affichées !

La CGT considère que notre pays qui arbore le 2ème PIB de l'union européenne se doit d'avoir une recherche ambitieuse. Il est plus que temps de concrétiser les engagements européens de la France en portant à 3 % du PIB les efforts d'investissement dans la recherche : au minimum 1 % dans la recherche publique et 2 % dans le privé. L'enjeu d'une recherche Française ambitieuse passe tout d'abord par une volonté politique marquée pour faire progresser le front des connaissances. Ceci ne peut s'envisager sans augmenter notablement les financements récurrents et l'emploi statutaire au sein des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur. Ceci ne peut s'envisager sans résorber la précarité de l'emploi qui sévit dans tous les organismes de recherche, et sans des rémunérations à la hauteur des qualifications des personnels.

De même, cet enjeu ne peut être relevé sans un investissement humain et financier important du monde économique dans la recherche moyen et long terme. Le « I » du MESRI ne doit pas être du seul ressort des laboratoires publics ! Aujourd'hui, les dépenses de recherche des entreprises, sont bien en dessous de ce qu'il faudrait (à peine 1.2% du PIB hors aides publiques - loin des 2%) malgré un niveau d'aide publiques parmi les plus généreux de l'OCDE et tout un arsenal d'interfaces entre la recherche publique et le monde économique (SATT, CVT, IRT, ...). Vu les divers rapports et bilans négatifs effectués et le peu de résultats obtenus, il est temps de considérer que la plupart de ces dispositifs sont inefficaces et même néfastes puisqu'ils consomment une large part des crédits qui pourraient être affectés aux laboratoires.

Dans un contexte de contestation sociale, où la demande d'augmentation de pouvoir d'achat s'accompagne d'une demande forte pour préserver les services publics, force est de constater que dans la recherche, nous n'aurons ni l'un ni l'autre. Par ailleurs, il est légitime de s'interroger sur les mesures annoncées par le président de la République : ne se traduiront-elles pas par des coupes dans la dépense de l'état et en particulier dans notre secteur ?

Pour la CGT, les politiques d'austérité doivent cesser. Nous revendiquons un budget qui permette

- L'augmentation du point d'indice au minimum, à la hauteur de l'inflation (2%), et la revalorisation de la part indemnitaire au même niveau du reste de la fonction publique
- La mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, chercheur·e-s, ingénieur·e-s, technicien·ne-s, et dès à présent, le dégel de tous les emplois vacants
- La fin de la politique de précarisation et la mise en place d'un plan de titularisation des contractuel·le-s et vacataires de l'ESR
- L'attribution à chaque unité et laboratoire d'une dotation de base récurrente fondée sur le nombre d'équivalents temps-plein y travaillant (titulaires de tous niveaux et doctorant·e-s), et permettant de mener à bien les projets de recherche sur lesquels ils ont été évalués et labellisés.
- La remise à plat des interfaces recherche publique – monde économique actuelles
- Une refonte complète du système d'aide publique à la recherche privée et notamment du CIIR.
- Un respect sans délai du critère européen des 3% du PIB

Avis CGT sur le point 3. - Projet d'arrêté définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le diplôme de doctorat au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

La loi Fioraso de juillet 2013 prévoyait la reconnaissance de ce diplôme dans les conventions collectives de branches. Fin 2018, ce n'est toujours pas le cas !

La démarche d'inscription du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) fournissant aux employeurs potentiels de docteurs une vision concrète du niveau et de la qualité de ce diplôme pourrait être une nouvelle étape pour la reconnaissance du doctorat comme niveau le plus élevé de qualification (niveau 8) si elle ne se limitait pas aux supposées « compétences » relevant du « savoir-être ou du « management ». Force est de constater que cela n'est pas le cas.

La CGT ne rejette pas la démarche de description des compétences générales associées au doctorat, démarche que les jeunes docteurs eux-mêmes ont initiée il y a plusieurs années, si l'on parle bien des compétences liées aux contenus disciplinaires et à la démarche de recherche qui sont au coeur de nos formations. Le doctorat représente une expérience professionnelle spécifique de haut niveau, et les docteurs peuvent d'ailleurs revendiquer directement l'accès à un métier, celui de chercheur-e ou d'enseignant-e-chercheur-e !

La CGT considère que la place occupée dans ces fiches par l'innovation et la valorisation est disproportionnée et qu'en conséquence, les compétences décrites ne peuvent s'appliquer à l'ensemble des doctorats. Certaines dépassent le niveau d'un docteur tout juste diplômé. Ce sont souvent des potentialités que clairement tous les docteurs ne développeront pas ou en tout cas pas sans expérience et formation complémentaire après recrutement.

C'est une vision dans laquelle prédomine la limitation a priori de la recherche à ce qui devrait produire une plus-value économique, en faisant à la fois l'impasse sur la recherche fondamentale et sur ce qui définit fondamentalement une démarche de recherche. À suivre votre logique réductrice, on aboutirait à supprimer les doctorats de philosophie, d'histoire, d'anthropologie, ou encore certains sujets de recherche en mathématique, vu qu'il n'est pas souvent possible pour ces disciplines de définir en préalable si elles permettront de « valoriser des résultats et des produits dans des secteurs économiques ou sociaux », ni si elles produiront de « l'innovation et des solutions nouvelles pour un secteur professionnel ».

La définition d'un bloc commun de compétences valable pour l'ensemble des doctorats, donc pour l'ensemble des disciplines ou des démarches interdisciplinaires, supposerait de faire référence en premier lieu à des compétences liées à la recherche fondamentale, et principalement référence à la logique fondamentale d'une démarche de recherche : des procédés et processus d'acquisition d'un état des connaissances, de problématisation, d'expérimentation et de démonstration, indépendamment des diverses formes de valorisation, d'opérationnalisation et d'instrumentalisation des résultats disciplinaires divers par des secteurs d'activité, tout aussi divers par nature, c'est-à-dire diversifiés en termes d'enjeux, de besoins, de degré de marchandisation.

Enfin dernière remarque, dans de nombreuses disciplines, on ne voit pas trop comment un doctorant, qui intègre une équipe de recherche, pourrait développer des compétences de « management d'une équipe de recherche ».

La CGT est opposée à la logique des « blocs de compétences » qui peuvent donner lieu à des certifications qui visent à se substituer aux niveaux de qualifications liés aux diplômes nationaux.

La CGT regrette l'orientation choisie ici pour décrire le doctorat et votera contre ce texte